

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT
PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG
COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 22 MAART 2019
(Ochtendvergadering)

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 22 MARS 2019
(Séance du matin)

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 9h06.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 22 mars 2019.

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier ;
- M. Jacques Brotchi, en Commission des affaires institutionnelles du Sénat ;
- M. Armand De Decker ;
- M. Willem Draps, en séance plénière au Parlement Benelux.

[107]

COMMUNICATIONS FAITES AU PARLEMENT

COUR CONSTITUTIONNELLE

M. le président.- Diverses communications ont été faites au parlement par la Cour constitutionnelle.

Elles figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

M. le président.- Divers arrêtés ministériels ont été transmis au parlement par le gouvernement.

Ils figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président.- Par lettre du 22 février 2019, le président du Sénat transmet une résolution relative à l'instauration d'une interdiction totale du commerce de l'ivoire et des cornes de rhinocéros ainsi que des produits dérivés (n° 6-469/5), adoptée le 22 février 2019 en séance plénière du Sénat.

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

AVIS DU CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

M. le président.- Par lettre du 7 mars 2019, le président du Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale transmet, conformément à l'article 11 de l'ordonnance du 10 février 2000 portant création d'un conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, l'avis n° 50 sur l'évaluation du Plan régional de l'innovation (PRI).

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le président.- Par courriel du 1er mars 2019, le groupe MR communique des modifications dans la composition des commissions permanentes.

Elles figureront en annexe du compte rendu intégral de cette séance.

PROJETS D'ORDONNANCE

Dépôt

M. le président.- En date du 6 mars 2019, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général de l'Entité régionale pour l'année 2016 (n° A-821/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget des Services du Gouvernement pour l'année 2016 (n° A-822/1 – 2018/2019).

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

M. le président.- En date du 13 mars 2019, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget d'Actiris pour l'année 2014 (n° A-823/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget d'Actiris pour l'année 2015 (n° A-824/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget d'Actiris pour l'année 2016 (n° A-825/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget d'Actiris pour l'année 2017 (n° A-826/1 – 2018/2019).

- Renvoi à la Commission des affaires économiques et de l'emploi.

M. le président.- En date du 20 mars 2019, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé les projets d'ordonnance suivants :

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget de visit.brussels pour l'année 2016 (n° A-832/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant approbation du compte général et règlement définitif du budget de visit.brussels pour l'année 2017 (n° A-833/1 – 2018/2019) ;

- Renvoi à la Commission du développement territorial.

- le projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016 (n° A-834/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord portant création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, ainsi que le rapport, faits à Beijing le 29 juin 2015 (n° A-835/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 2017 (n° A-836/1 – 2018/2019) ;

- le projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018 (n° A-837/1 – 2018/2019).

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

NOUVEAU GROUPE POLITIQUE

M. le président.- Par lettre du 21 mars 2019, M. Alain Destexhe nous communique qu'il siègera dorénavant au sein d'un groupe politique non reconnu sous l'appellation "Listes Destexhe".

AGENDA DES PROCHAINES SÉANCES PLÉNIÈRES

M. le président.- Étant donné le dépôt d'un nombre important de projets d'ordonnance, la séance plénière prévue le lundi 29 avril 2019 sera prolongée le mardi 30 avril 2019, les heures étant encore à déterminer.

[109]

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mme Anne-Charlotte d'Ursel et M. Olivier de Clippele relative à l'organisation d'un coaching de mobilité pour les trajets domicile-travail : la multimob experience (n° A-761/1 – 2018/2019).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission de l'infrastructure.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de M. Johan Van den Driessche, Mmes Liesbet Dhaene et Cieltje Van Achter modifiant l'ordonnance du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (n° A-803/1 – 2018/2019).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

M. le président.- L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution de Mme Caroline Désir et consorts visant à octroyer le droit de vote aux élections régionales aux ressortissants extra-nationaux résidant à Bruxelles (n° A-827/1 – 2018/2019).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des finances et des affaires générales.

[111]

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président.- Je suis saisi d'une demande de modification de l'ordre du jour en vue d'inscrire à l'ordre du jour de notre séance plénière la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Bernard Clerfayt, Emin Özkara, Ahmed El Khannouss, Stefan Cornelis, Paul Delva et Mme Hannelore Goeman modifiant l'article 28, § 1er, de l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi (n° A-830/1 – 2018/2019), et de la proposition d'ordonnance de MM. Ridouane Chahid, Fabian Maingain, Mmes Julie de Grootte, Els Ampe et Brigitte Grouwels corrigeant la réforme opérée par l'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes, (n° A-838/1 - 2018/2019).

Cette demande est introduite conformément à l'article 52.6 du règlement et est appuyée par six membres.

Pas d'observation ?

(Assentiment)

L'ordre du jour est dès lors modifié par la prise en considération de ces deux propositions d'ordonnance.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le président.- L'ordre du jour modifié appelle dès lors la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Bernard Clerfayt, Emin Özkara, Ahmed El Khannouss, Stefan Cornelis, Paul Delva et Mme Hannelore Goeman modifiant l'article 28, § 1er, de l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative à la lutte contre la discrimination et à l'égalité de traitement en matière d'emploi (n° A-830/1 – 2018/2019).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission des affaires économiques et de l'emploi.

M. le président.- L'ordre du jour modifié appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance de MM. Ridouane Chahid, Fabian Maingain, Mmes Julie de Grootte, Els Ampe et Brigitte Grouwels corrigeant la réforme opérée par l'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes, (n° A-838/1 - 2018/2019).

Pas d'observation ?

- Renvoi à la Commission du développement territorial.

[115]

PROPOSITION D'ORDONNANCE

PROPOSITION D'ORDONNANCE DE MM. BENOÎT CEREXHE, EMIN ÖZKARA, ERIC BOTT, MME ELS AMPE, MM. JEF VAN DAMME ET PAUL DELVA MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 14 JUIN 2012 RELATIVE AUX DÉCHETS (NOS A-686/1 ET 2 – 2017/2018).

[117]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Michaël Vossaert, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

[121]

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Un parlement est tantôt le théâtre de grands débats de société et tantôt le lieu de discussions sur des dossiers plus concrets mais qui ne sont pas pour autant dénués d'importance pour le quotidien des gens et pour leur qualité de vie en ville. À cet égard, la propreté de nos communes et de nos quartiers joue un rôle non négligeable.

Pourquoi ai-je déposé cette proposition d'ordonnance permettant aux communes d'imposer aux habitants de certains quartiers, en fonction de la typologie des bâtiments et des difficultés rencontrées, l'utilisation de poubelles rigides ? Tout simplement parce que, aujourd'hui, de nombreux quartiers bruxellois sont confrontés à des problèmes de malpropreté extrêmement importants les jours de tournée de Bruxelles-Propreté.

Conformément aux règlements communaux, leurs habitants sortent leurs sacs en plastique après 18 heures, alors que la tournée n'est organisée que le lendemain matin dans la plupart des quartiers. Durant la nuit, ces sacs sont éventrés par des renards, des pies et autres chats. Les déchets sont alors éparpillés, ce qui offre une vision quasi apocalyptique de certaines voiries de Bruxelles. Cette situation se présente systématiquement chaque jour de tournée mais elle est encore pire en été, sans doute en raison des odeurs plus puissantes qui attirent davantage les animaux.

Quelle solution a-t-elle été trouvée pour remédier à ce problème ? Puisque la mission de Bruxelles-Propreté ne prévoit pas le nettoyage des voiries, ce sont les ouvriers communaux qui consacrent à cette tâche une demi-journée, quand ce n'est pas une journée entière, après chaque passage de Bruxelles-Propreté. J'ai

calculé le coût, dans une commune que je connais bien, de l'affectation, chaque mardi et vendredi matin, d'ouvriers communaux au nettoyage des voiries en raison de l'éventration des sacs. Il s'élève à 158.000 euros par an.

Comme on l'a dit en commission, plusieurs communes comme Uccle, Ixelles, Woluwe-Saint-Pierre et d'autres, ont pris l'initiative d'autoriser leurs habitants à utiliser des poubelles rigides. L'une d'elles, Ixelles si je ne m'abuse, a même offert de telles poubelles. Malheureusement, tout le monde ne participe pas à ce système organisé sur une base volontaire. Pour protéger leurs sacs-poubelles, certains habitants prennent l'initiative malheureuse de les accrocher dans des arbres. Vous conviendrez avec moi que cette solution n'est pas idéale.

[123]

Or, actuellement, l'ordonnance régionale ne permet pas la récolte des déchets au moyen de poubelles rigides. La modification du texte que j'ai proposée offre aux communes la possibilité d'imposer leur utilisation dans certains quartiers, tout en tenant compte de la typologie des logements. Connaissant les problèmes existants, Bruxelles-Propreté propose déjà cette alternative pour les déchets organiques.

L'ordonnance prévoit que les communes ne peuvent imposer l'usage de ces poubelles rigides qu'après avis conforme de Bruxelles-Propreté.

Voilà l'objectif de cette ordonnance que je porte depuis des années. C'est un long processus, mais j'espère qu'en cette fin de législature nous allons enfin pouvoir voter ce texte.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

[127]

De heer Paul Delva (CD&V).- Ik zal kort vanop mijn plaats reageren omdat de heer Cerexhe al heeft uiteengezet waarop het staat.

Het gaat niet alleen om openbare netheid. Die is vanzelfsprekend van cruciaal belang voor de inwoners van de stad, maar er is ook een budgettair aspect. Als we de bedragen die de heer Cerexhe aanhaalde, bij elkaar optellen, gaat het toch wel om een aanzienlijke som.

Dit voorstel gaat uit van een aantal prioriteiten. Op de eerste plaats gaat het om nette straten. De heer Cerexhe stelt terecht vast dat sommige straten er 's ochtends vreselijk bijliggen, met alle geurhinder van dien. Dit voorstel verhelpt niet alleen dat probleem, maar biedt ook een budgettaire oplossing ten belope van een bedrag dat de gemeenten anders zelf moeten ophoesten en dat met de jaren nog verder zal stijgen.

De CD&V is tevreden dat we dit voorstel van ordonnantie kunnen goedkeuren. Ik dank de heer Cerexhe voor de voortrekkersrol die hij heeft vervuld.

(Applaus bij de meerderheid)

[131]

M. Eric Bott (DéFI).- Je voudrais mettre en avant cette proposition d'ordonnance qui vise à améliorer la propreté de certains quartiers le jour de ramassage des immondices et permet aux communes d'imposer le

remplacement des sacs destinés à la collecte des déchets organiques et résiduels par des conteneurs en plastique rigide.

L'imposition d'un tel dispositif devra évidemment tenir compte du bâti de la zone délimitée et de la capacité de tous les riverains à rentrer et stocker chez eux ces petites poubelles rigides. De fait, il ne faudrait pas que ces conteneurs occupent les trottoirs en permanence, sous peine d'engendrer d'importants problèmes de propreté. Il importe que Bruxelles-Propreté assure le volet organisationnel de la mesure en soutenant les communes qui le demandent.

Les conteneurs rigides présentent plusieurs avantages. Ils empêchent toute déchirure des sacs par les animaux (pies, pigeons, etc.) et permettent une épuration visuelle et olfactive des trottoirs et des rues avant les collectes.

Ces problèmes de propreté génèrent un double travail pour les autorités, à savoir le ramassage des poubelles et, ensuite, le nettoyage des voiries par les employés communaux ou régionaux après le passage des charrois. Pour mémoire, à l'heure actuelle, les communes consacrent chaque année 160.000 euros au nettoyage des trottoirs souillés après la collecte.

Lancé par Bruxelles-Propreté et mettant à la disposition des ménages des poubelles en plastique dur de trente litres pour la collecte des déchets organiques, le projet pilote Be-Organic prouve la faisabilité du projet et permet d'ores et déjà d'éviter que les sacs orange ne soient déchirés par les animaux sauvages.

Il est important de favoriser la propreté et le bon déroulement des collectes de déchets dans les communes de Bruxelles. C'est pourquoi le groupe DéFI se réjouit vivement de l'avancée réalisée sur cette problématique.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

[135]

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Het voorstel van ordonnantie draagt bij tot de netheid en de leefbaarheid van het gewest. Voorts geeft het de gemeenten de mogelijkheid om in te grijpen.

Het is jammer dat er niet van de gelegenheid gebruik is gemaakt om een systeem met verschillende tarieven afhankelijk van de hoeveelheid en het soort afval, in te voeren. Op die manier beseft de bevolking beter dat afval ook een kostprijs heeft. Het is ook jammer dat de financiële impact niet duidelijk werd berekend. Toch is het een goed voorstel van ordonnantie. Daarom zal de N-VA het goedkeuren.

(Applaus bij de N-VA)

[139]

Mevrouw Annemie Maes (Groen).- Ook ik dank de heer Cerexhe voor dit voorstel. Het zijn niet altijd de grote politieke debatten die het verschil maken. Soms zijn het kleine, maar wel heel concrete maatregelen die ervoor zorgen dat de Brusselaars zich goed voelen in hun stad.

Iedereen is het erover eens dat het hier op het vlak van netheid beter kan. Als je Brussel even verlaat en daarna weer terugkomt, merk je meteen dat het probleem in sommige buurten bijzonder ernstig is. Het probleem in kwestie doet zich echter vooral in gemeenten voor waar er meer groene ruimte is en er meer vossen rondlopen dan elders, zoals in Ukkel of Woluwe.

De vossen zijn natuurlijk maar één onderdeel van een veel omvangrijker probleem. Zoals we in de commissie Leefmilieu al zeiden, zal dit voorstel van ordonnantie niet alle problemen inzake netheid oplossen. Net Brussel, het gewest en de gemeenten blijven uiteraard een belangrijke rol spelen.

In de commissie werd een aantal opmerkingen geformuleerd. Waarom organiseert Net Brussel niet alles? Logischerwijs zou het immers zijn rol zijn om voor heel Brussel een systeem uit te werken voor buurten waar er geen plaats is voor aparte containers. De stad Gent bijvoorbeeld beschikt wel over een gedifferentieerd systeem van vuilnisbakken van uiteenlopende maten en kleuren, van zakken en van containers, geheel volgens de specificiteit van de wijk. Het voordeel is nu dat Net Brussel een goed overzicht heeft over het geheel en nauw kan samenwerken met de gemeenten.

[141]

Ik herhaal wat ik in de commissie al zei, ik vind dit voorstel van ordonnantie een gemiste kans. Het is bijvoorbeeld mogelijk dat een bepaalde gemeente vragende partij is, terwijl een naburige gemeente geen enkel initiatief neemt. De burgers zullen dan niet begrijpen waarom er in de ene straat een ander beleid op het vlak van netheid wordt gevoerd dan in de andere.

Wat gebeurt er trouwens als Net Brussel een negatief advies geeft?

Groen heeft in de commissie dit voorstel mee goedgekeurd vanuit een positieve instelling, maar onze fractie zal straks 'gemengd' stemmen omdat sommigen vinden dat het voorstel toch onvoldoende een antwoord biedt op de reële problemen.

[145]

M. David Weytsman (MR).- Cette proposition est intéressante, car la situation de la collecte des déchets est assez catastrophique en Région bruxelloise. Toutefois, elle ne reformera pas l'ensemble du modèle, mais elle apportera probablement quelques réponses dans certaines rues, voire certains quartiers.

Par ailleurs, cette proposition illustre également le manque de vision, d'action et de résultats du gouvernement en matière de collecte de déchets. Le groupe MR n'a cessé de dire depuis le début de la législature que le système de collecte de déchets ménagers était inefficace, voire plutôt archaïque. Il repose sur un modèle inadapté, qui ne tient pas compte de la variété des quartiers bruxellois et qui est, depuis longtemps, déconnecté des évolutions technologiques.

En réalité, le système actuel de collecte des déchets ménagers bruxellois pose un double problème. D'une part, il repose encore essentiellement sur la collecte de porte à porte, comme cela se fait depuis des siècles. D'autre part, il est fondé quasi uniquement sur les sacs-poubelles en plastique comme collecteurs. Or, il existe d'autres modèles, dont nous avons déjà fait la démonstration, qui offrent un stockage plus adéquat ou une valorisation directe des déchets.

Tous les jours, l'on constate, à travers les témoignages de citoyens, de commerçants, de municipalistes ou des travailleurs de Bruxelles-Propreté, des nuisances liées au recours à ce collecteur unique : éventrement des sacs, nuisances olfactives, dégradation esthétique et visuelle de l'espace public, mauvaise image de la ville, etc. Notre système est peu efficace, peu adapté à une ville comme Bruxelles en raison de sa propre organisation, peu flexible, car il ne répond pas aux différences entre les quartiers. Bruxelles connaît pourtant une grande variété de typologies urbanistiques, de fonctions sociales et de densités de population.

Le manque d'innovation et d'investissement dans les nouvelles technologies implique le maintien de schémas consistant en des tournées dans le cadre desquelles le ramassage est déconnecté de toute anticipation et de toute visualisation du taux de remplissage. On ne peut savoir si, demain, dans une rue déterminée, il y aura 10, 20 ou 200 sacs à ramasser.

[147]

Pour le groupe MR, une gestion moderne, adéquate et efficace des déchets dans une ville du 21^e siècle passe notamment par un système de collecte différencié et intelligent adapté aux spécificités des quartiers et intégrant les nouvelles technologies. Dans cette perspective, le MR a proposé de mettre en œuvre une réforme innovante du système, de nature à optimiser la collecte. Intégrant les nouvelles technologies, celle-ci serait organisée en fonction des caractéristiques urbanistiques et fonctionnelles, ainsi que de la densité des quartiers.

Une telle proposition permettrait de se passer de sacs dans certaines rues et certains quartiers qui connaissent encore plus de nuisances que d'autres. À cette fin, nous avons déposé un amendement destiné à s'assurer que cette possibilité, qui, dans certains cas, sera une obligation, ne porte pas préjudice aux ménages qui ne pourraient stocker ces poubelles rigides. Le groupe MR soutiendra donc cette proposition d'ordonnance, tout en regrettant qu'une vraie réforme n'ait pas été envisagée.

[149]

Mevrouw Els Ampe (Open Vld).- De Open Vld steunt het voorstel van ordonnantie volmondig. Er moet een praktische oplossing komen voor het probleem van de vele gescheurde zakken.

Ik ben het eens met een reeks andere aandachtspunten, waar mijn collega's op hebben gewezen. Zo moeten er meer ondergrondse afvalcontainers komen, zeker in dichtbevolkte buurten. Dat mag ons er echter niet van weerhouden om het voorstel goed te keuren. Het biedt immers een snelle oplossing voor rondslingerend afval in wijken waar vuilniszakken worden stukgescheurd door vossen en katten. We danken dan ook de heer Benoît Cerexhe, die het initiatief nam.

(Applaus bij de meerderheid)

[153]

Mme Zoé Genot (Ecolo).- J'entends la volonté de maintenir nos trottoirs propres malgré les dégradations causées par les renards, les chats et autres animaux, mais deux aspects nous posent question : le coût de la mesure et la solution proposée à ceux qui occupent un logement exigu.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Certaines communes proposent des poubelles rigides gratuites. Jusqu'ici, dans ma commune, nous les avons vendues au prix de 11 euros, ce qui me semble accessible, même si nous pourrions tendre à la gratuité.

L'ordonnance prévoit la possibilité de placer de telles poubelles rigides à l'intérieur des logements, notamment les plus exigus. Comme je l'ai dit en commission, les règlements de police devront tenir compte et ils ne pourront s'appliquer qu'à certaines rues où le type d'habitat est susceptible d'accueillir ce type de poubelle à l'intérieur.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Il existe des rues "riches" où quelques personnes occupent de petits logements. Comment sera-t-il tenu compte de cette situation dans une optique où l'on travaille par rue ou par tronçon de rue ?

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Dans une commune comme la mienne, la distinction peut parfaitement être établie selon le type d'habitat.

M. le président.- L'expérience nous incitera peut-être à prendre d'autres dispositions.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Des entreprises travaillent sur un prototype de poubelle pliable, qui pourrait apporter une réponse au problème soulevé par Mme Genot.

[165]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 et 3

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

[167]

PROJET D'ORDONNANCE

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 25 JUILLET 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF À L'EXÉCUTION ET AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DU SOL DES STATIONS-SERVICE ET DES CITERNES DE GASOIL À DES FINS DE CHAUFFAGE (NOS A-758/1 ET 2 – 2018/2019).

[169]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Eric Bott, rapporteur, me fait savoir qu'il se réfère à son rapport écrit.

La discussion générale est close.

[173]

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Article 2

Pas d'observation ?

Adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[175]

PROPOSITION D'ORDONNANCE

PROPOSITION D'ORDONNANCE DE M. BERTIN MAMPAKA MANKAMBA, MME CAROLINE DÉsir, M. MICHEL COLSON, MME KHADIJA ZAMOURI, MM. FOUAD AHIDAR ET PAUL DELVA VISANT À PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS "CLÉ SUR PORTE" PAR L'ALLIANCE FONCIÈRE RÉGIONALE (COMMUNITY LAND TRUST) (NOS A-778/1 ET 2 – 2018/2019).

[177]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Mohamed Ouriaghli, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

[181]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- De wooncrisis in Brussel was al een groot probleem maar is nog groter geworden. Er staan 40.000 mensen op de wachtlijst voor een sociale woning, maar er zijn amper nieuwe sociale woningen bijgekomen. Bovendien heeft de renovatie van het woningpatrimonium vertraging opgelopen.

Het huidige socialewoningenbeleid schiet tekort. Dat is vooral te wijten aan de structuren, met name zestien verschillende vastgoedmaatschappijen, zestien administraties en zestien technische diensten. Dat systeem slurpt veel geld op maar is duidelijk niet efficiënt. Dat blijkt trouwens vandaag uit het debat over Le Logement Molenbeekois.

Het moet anders. De N-VA is voorstander van de ontwikkeling van innovatieve woonvormen in Brussel en de community land trust is er daar een van. Die heeft duidelijk een sociaal oogpunt en kan bijkomende alternatieven voor sociale woningen creëren op het Brusselse grondgebied.

Het is evenwel geen wondermiddel. De vermogensopbouw voor particulieren zal minder snel toenemen dan wanneer er wel grond mee gemoeid is. Uiteindelijk is het altijd het beste om te beschikken over een volledig eigen woning als bescherming tegen armoede.

Een goede monitoring is noodzakelijk. Dergelijke samenlevingsprojecten hebben een grote meerwaarde als ze gepaard gaan met een sociaal opwaarderingstraject, zodat de sociaal zwakkeren instrumenten aangeboden krijgen om de vicieuze cirkel te doorbreken.

Dit voorstel is alvast een stap vooruit, ook om de stadsvlucht van de middenklasse tegen te gaan. Op dat vlak is er immers nog heel wat werk.

De N-VA zal dit voorstel van ordonnantie goedkeuren.

[183]

M. le président.- La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Article 2

Pas d'observation ?

Adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

PROPOSITION D'ORDONNANCE

PROPOSITION D'ORDONNANCE DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL, MM. ABDALLAH KANFAOUI ET JACQUES BROTCHE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 2 MAI 2013 PORTANT LE CODE BRUXELLOIS DE L'AIR, DU CLIMAT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, VISANT À LIMITER LA MISE EN SERVICE DE CAMIONS ET CAMIONNETTES DES POUVOIRS PUBLICS RÉGIONAUX ET LOCAUX ÉQUIPÉS D'UN MOTEUR FONCTIONNANT AU DIESEL EN VUE D'Y METTRE FIN (NOS A-578/1 ET 2 – 2017/2018).

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Michaël Vossaert, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

[187]

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- Ik wil kort van op mijn plaats reageren. Zoals ik al in de commissie zei, begrijp ik niet waarom iedereen zich tegen dit voorstel verzet. De overheid heeft immers een voorbeeldfunctie. Ze moet aantonen dat het perfect mogelijk is om een dieselverbod in te voeren en over te schakelen op voertuigen die minder vervuילend zijn of zelfs helemaal geen vervuילende gassen uitstoten.

Het dieselverbod mag niet alleen worden opgelegd aan de burger, maar moet ook voor de overheid gelden. Het is dan ook zeer moeilijk te verdedigen dat er voor de overheid uitzonderingen gelden. De burger verwacht van de overheid concrete maatregelen om de luchtkwaliteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest substantieel te verbeteren.

De periode voor de omschakeling die in het voorstel van ordonnantie wordt gehanteerd, is haalbaar. Het kan altijd sneller of ambitieuzer, maar de voorgestelde alternatieven gaan, in tegenstelling tot dit voorstel van ordonnantie, niet gepaard met een duidelijke financiële analyse. In dit voorstel staat een duidelijke én haalbare doelstelling.

Dit voorstel van ordonnantie is iets heel anders dan een volledig dieselverbod in 2030 of 2025. Het bevat een zeer gedegen en uitgebreide analyse die bovendien financieel haalbaar is. Ik vind het dan ook jammer dat slechts weinig parlementsliden er zich in de commissie bij hebben aangesloten. De N-VA zal het voorstel in elk geval goedkeuren.

[189]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Conformément à l'adage selon lequel charité bien ordonnée commence par soi-même, les citoyens attendent, avec force, de leurs représentants une exemplarité qui devrait pourtant aller de soi. Tel est l'objet de la présente proposition.

Pour rappel, l'article 5 de l'arrêté du 15 mai 2014 relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière de transport stipule que les institutions concernées par l'ordonnance ne peuvent plus mettre en service des voitures personnelles équipées d'un moteur diesel. L'article 9 § 3 de l'arrêté complète cette interdiction en

imposant des objectifs graduels en pourcentage d'acquisitions de véhicules électriques. En outre, ces objectifs vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'air en Région bruxelloise.

Quant à l'exemplarité, le gouvernement est néanmoins passé à côté de son but principal. En effet, l'article 7 de cet arrêté institue un régime d'exception pour les camions et camionnettes des services publics, qui ont pour seule obligation de respecter la norme Euro en vigueur ou supérieure, tout en pouvant continuer à rouler au diesel.

Quelle incompréhension pour le citoyen à qui l'on demande de renoncer au diesel, alors que les camions et camionnettes constituent 45% de la flotte des organismes régionaux, 47% de la flotte des véhicules communaux, 98% de la flotte des intercommunales bruxelloises et 26% de la flotte des CPAS.

Il y a donc lieu de s'interroger sur la volonté du gouvernement de montrer l'exemple. D'autant plus qu'en 2014, 100% de ces camions et 92,6% des camionnettes roulaient au diesel, avec une évolution négative en 2015 puisque tous les camions et 94,1% des camionnettes continuaient d'utiliser ce carburant.

[191]

Depuis mon arrivée dans ce parlement, il a été question de s'attaquer aux véhicules qui tournent en permanence dans la ville (les bus, les taxis, les bus touristiques, les véhicules de maintenance et de propreté, le charroi des communes et administrations publiques, etc.). On imagine mal en effet un transfert total des motorisations thermiques vers l'électricité dans un avenir proche, même si certains partis le souhaitent ardemment.

Nous avons interpellé à plusieurs reprises la secrétaire d'État chargée de la Propreté publique en lui demandant de changer la flotte des camions-poubelles : si vous circulez en vélo derrière un camion-poubelle, vos poumons en prennent un coup, surtout dans les côtes ! Mais ces interpellations n'ont pas eu l'heur d'intéresser particulièrement Mme Laanan, si ce n'est de manière pelliculaire : elle a beaucoup communiqué dans la presse quand elle a acquis huit camions-poubelles hybrides. Il s'agit davantage de "greenwashing" que d'une véritable réflexion qui aurait amené la ministre à prendre des décisions l'engageant à assurer une meilleure santé et une meilleure qualité de vie pour les Bruxellois. Dont acte.

Tous les ministres que j'ai interrogés m'ont répondu que la technique n'était pas suffisamment au point pour transformer notre charroi. En réalité, notre proposition a ceci d'intéressant qu'elle contient une liste très longue des types de camions (des avaleuses aux déneigeuses) disponibles sur le marché. Et pourtant, en cinq ans, les avancées n'ont été que trop peu nombreuses.

[193]

Il était donc assez simple de pouvoir adhérer à cette proposition défendue par mon groupe et entendant démontrer qu'il existe d'autres solutions à ce type de motorisation et qu'il est possible d'opter pour des véhicules fonctionnant au moyen d'autres carburants que le diesel.

En fin de compte, lors de l'examen de la proposition en commission, tous les groupes politiques, sans exception, ont rappelé ce principe tant bafoué de l'importance de l'exemplarité des pouvoirs publics, mais ces déclarations de bonne intention n'ont pas été suivies par un vote positif.

Le délai proposé était pourtant raisonnable et avait été défini selon un calendrier réaliste. Le coût et l'opportunité des différentes options étaient très précisément identifiés (ce qui est assez rare), de même que le

coût potentiel à charge de la Région. Je pense qu'il est important de le préciser, afin de montrer qu'il ne s'agissait pas uniquement d'intentions.

Il est vrai que la ministre compétente se réjouissait, en décembre dernier, arguant que l'arrêté relatif à l'exemplarité des pouvoirs publics produisait des effets positifs. En effet, la part du diesel dans la flotte des véhicules légers des institutions publiques bruxelloises était passée de 44% en 2015 à 33% en 2017.

Il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle, mais pourquoi ne pas aller plus loin ? Tel est l'objet de notre proposition. Comme je viens de le démontrer, les véhicules légers ne constituent que la minorité de la flotte des institutions publiques et la majorité des kilomètres parcourus le sont encore par des camions roulant au diesel.

Nous aurions aimé être plus ambitieux ou, du moins, nous aurions souhaité que la majorité au sein de la Région le soit, et que les efforts que nous demandons aux Bruxellois comme à nos entreprises soient en cohérence avec les mesures prises par la Région.

Il vous reste quelques minutes de réflexion avant le vote de cet après-midi. Il est assez rare d'observer un changement d'attitude entre la commission et la séance plénière, de sorte qu'on finit par se demander à quoi sert une intervention en séance plénière dans un cas comme celui-ci.

Lorsque le citoyen parle de climat et de qualité de l'air, il a bien raison de le faire, même s'il a tendance à confondre les deux. Ici, la Région a, une fois de plus, eu l'occasion de réagir. Visiblement, elle ne le fera pas, et c'est bien dommage pour les Bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[195]

M. le président.- La discussion générale est close.

En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

[201]

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DE MME ANNE-CHARLOTTE D'URSEL ET M. GAËTAN VAN GOIDSENHOFEN RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME PERMANENT DE LIMITATION DE VITESSE VARIABLE ET D'UN RÉSEAU PERMANENT D'ASLS (ADAPTIVE SPEED LIMIT SIGNS) SUR CERTAINES VOIRIES RÉGIONALES ET INTERRÉGIONALES (NOS A-212/1 ET 2 – 2014/2015).

[203]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Jamal Ikazban, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

[207]

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Certains ne semblent pas avoir bien compris l'acronyme ASLS, nom barbare s'il en est, qui signifie "adaptive speed limit signs". Premièrement, ce système récolte les données sur la congestion en temps réel : c'est donc une mesure connectée du trafic. Deuxièmement, il s'agit aussi de panneaux modernes d'informations utiles aux automobilistes.

Ne pourrait-on pas imaginer de faire en Région bruxelloise comme dans d'autres grandes villes, où, dans les tunnels, des panneaux indiquent le temps nécessaire pour se rendre à tel ou tel endroit ? Cela donnerait ce genre d'indications : "Porte de Hal : huit minutes" ; "Basilique : douze minutes" ; "Bois de la Cambre : dix-sept minutes", au lieu de panneaux qui indiquent "files" à l'intérieur du tunnel, ce qui n'est pas très utile !

(Rumeurs)

Cela fait six années que je m'intéresse à ce sujet. M. De Bock est intervenu un jour au parlement - et cela a été relayé dans la presse – pour demander au ministre de la Mobilité d'installer un panneau à l'entrée, et non à l'intérieur, du Bois de la Cambre pour indiquer que ce dernier était fermé. J'ai soutenu cette demande, comme M. De Bock avait appuyé la mienne il y a bien longtemps.

[209]

L'ASLS est une adaptation des limites de vitesse aux conditions de circulation. Malgré ce que d'aucuns prétendent, l'objectif de la proposition du MR n'est en aucun cas d'augmenter la vitesse sur les routes, bien au contraire !

Ce système existe dans d'autres villes. Il est demandé aux conducteurs, quand la situation le nécessite, de rouler moins vite que la vitesse maximale autorisée, pour fluidifier la circulation, plutôt que d'avoir une suite d'accélération et de décélération qui provoquent des embouteillages et augmentent le risque d'accident. Lorsqu'ils sont conscients de ce que l'adaptation de leur vitesse leur permet d'arriver plus vite à destination, les automobilistes obtiennent plus facilement.

Par ailleurs, l'ASLS permet une meilleure gestion des feux de signalisation. À Bruxelles, nous avons besoin d'une cellule de gestion des flux de circulation à certains endroits et à certains moments, à l'aide de feux intelligents. Un tel système n'existe pas encore à Bruxelles. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de visiter le centre de dispatching évoqué par le ministre de la Mobilité, en dépit de nos demandes réitérées.

Le groupe MR a eu l'occasion de visiter le centre de dispatching à Lyon. Nous avons eu la "chance" ou la "malchance" d'assister à un petit accident à notre arrivée, ce qui nous a permis d'observer en temps réel la gestion de ce type de problèmes sur un axe principal de la ville de Lyon. En quelques minutes, les feux ont changé, une information a été envoyée au centre de mobilité, les radios ont annoncé l'accident et la vitesse a été réduite sur les artères lyonnaises. Bref, cette visite était très intéressante et ce système serait le bienvenu à Bruxelles pour gérer les problèmes de congestion.

[211]

Ce système pourrait être utilisé sur le ring de Bruxelles. Nous détenons là un moyen de pression sur la Flandre pour mettre en place ce système qui, par ailleurs, existe dans nombre d'autres pays et a fait l'unanimité en commission.

Le deuxième élément de la proposition concerne les grands axes menant à Bruxelles et traversant les tunnels, auxquels s'applique la limite de vitesse à 70km/h et qui sont extrêmement embouteillés aux heures de pointe. Ce genre de dispositif n'aurait guère d'impact sur des artères où la vitesse est limitée à 30 ou 50km/h.

Depuis le dépôt de notre proposition en 2015, la ministre Jacqueline Galant a demandé en 2017 une étude à l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR), maintenant devenu le Vias Institute. Les conclusions de celle-ci, qui ont été réceptionnées par son successeur, François Bellot, sont extrêmement positives en termes de sécurité, de diminution de la pollution et de fluidité. Le ministre a donc marqué son adhésion au système à l'échelle nationale. De son côté, la Flandre a récemment annoncé la mise en place du système de gestion dynamique du trafic comme corollaire du projet d'élargissement du ring.

Il m'aurait semblé plus judicieux de mettre ce dispositif en place avant d'imaginer l'élargissement du ring. C'est une vraie mesure de décongestion et de mobilité qu'il n'aurait rien coûté de mettre préalablement en œuvre, de manière immédiate, plutôt que de joindre les deux projets.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Êtes-vous opposée à l'élargissement du ring ?

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Ma position est claire : je défends la mise en place des ASLS sur le ring avant même de penser à un élargissement.

La Région flamande a manifestement bien compris l'efficacité des ASLS, puisqu'elle en a installé en de nombreux endroits : à Anvers, sur l'autoroute de Gand, et même à hauteur de chaque chantier. La Région bruxelloise ferait bien de s'en inspirer ! Les panneaux connectés permettent d'adapter la vitesse en fonction des heures ou des circonstances.

La Commission de l'infrastructure a accepté la mise en place d'un groupe de travail sur les ASLS, qui a auditionné des collaborateurs du Vias Institute. Nous nous attendions à ce que ceux-ci nous disent que ce système ne pouvait être mis en place en ville.

[213]

Que nous dit Vias ? Que c'est très bien pour le ring, mais qu'il serait judicieux de pratiquer un test en Région bruxelloise. Dans un courrier adressé au ministre de la Mobilité, nous faisons état de l'avis de Vias qui préconise la mise en place d'un tel système.

J'admets avoir retenu un exemple peu éloquent avec l'avenue Charles-Quint. De fait, la vitesse y est déjà limitée à 50km/h. L'avenue de Meysse ou l'avenue de Tervueren auraient certainement mieux convenu à cet égard. Le trafic est souvent très congestionné sur ces axes, mais ils sont propices à une adaptation des limitations de vitesse.

Sans accepter de réfléchir à la question, le ministre a répondu que ce dispositif ne changerait rien. Mais, sauf erreur de ma part, quand une commission parlementaire en vient à certaines conclusions et formule des demandes, le ministre concerné ne doit-il pas nécessairement mettre en place le système considéré ? En l'occurrence, il nous oppose dans sa réponse un refus catégorique, cela sans la moindre justification.

Face à des propositions qui permettraient d'améliorer la mobilité à Bruxelles, M. Smet semble ne rien vouloir entendre ! Nous le regrettons pour la mobilité dans la Région. Et cette position me paraît d'autant plus étonnante que vous nous parlez de l'application Waze avec beaucoup de pertinence.

[215]

Quand j'ai déposé le texte en 2015, l'installation de ces ASLS demandait un investissement considérable. À l'époque, en effet, ils nécessitaient le placement de petits capteurs dans le sol - il en existe partout dans le monde, en Australie, aux États-Unis, au Royaume-Uni... - qui permettent de connaître la densité du trafic et d'actionner le système en conséquence.

Mais désormais, avec les 200 caméras de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (ANPR), les données gsm dont dispose Bruxelles Mobilité et les applications informatiques, un tel système peut être mis en place pour un coût modique. Sa mise en œuvre est fortement simplifiée du fait des avancées technologiques.

L'idée d'une généralisation de la limitation de vitesse à 30km/h a fait son œuvre, et nous sommes en faveur de cette mesure si elle est bien cadrée. Toutefois, des thématiques, surtout environnementales, sont devenues de réels tabous qui empêchent la réflexion, et des faits avérés sont devenus inaudibles.

[217]

Par exemple, quand Vias Institute indique dans son rapport que, sur certaines portions de tunnel, une limitation trop basse incite les automobilistes à ne pas la respecter, d'aucuns ne peuvent l'entendre. Pourtant, une telle affirmation correspond à la réalité. Je ne suis pas opposée à l'installation de radars tronçon ou de lidars, parce qu'il faut habituer les gens à respecter les limitations de vitesse, mais celles-ci doivent être en adéquation avec la sécurité et le véritable risque encouru. J'ai ainsi regretté que, lors de nos travaux, on nous explique le contraire, alors que cette affirmation émane de l'organisation pour la sécurité routière.

Depuis le dépôt de notre proposition et mes nombreuses interpellations au ministre, nous voyons fleurir dans certains tunnels des panneaux plus modernes et plus grands qui permettent un affichage plus long, notamment en cas d'événement, de manifestation, d'accident, etc. Je m'en réjouis.

Par ailleurs, une cellule de gestion des feux a été mise en place. M. Smet s'en est d'ailleurs vanté dans la presse.

[219]

Je ne sais pas s'il faut en rire ou en pleurer. Il est assez fascinant de constater que cela n'existait pas encore à Bruxelles.

Enfin, le centre de dispatching verra bientôt le jour. Il est annoncé depuis très longtemps, mais j'imagine que nous ne devons plus attendre très longtemps.

Il eût été tellement simple, pour améliorer la mobilité bruxelloise, de voter ce texte dont l'objectif est la fluidité, la sécurité et la qualité de vie avec moins de stress et moins de pollution. C'est en tout cas l'ambition du MR bruxellois !

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[223]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Je tiens tout d'abord à rassurer Mme d'Ursel : les commissaires, du moins ceux de DéFI, savent ce que signifie l'acronyme ASLS et ont bien compris le système proposé. Je la rassure également quant au fait que M. De Bock votera tout à l'heure en faveur des conclusions de la commission.

(Rires)

DéFI est bien sûr favorable au développement d'outils modernes permettant de clarifier l'information. Nous avons eu l'occasion d'auditionner Vias, dont les conclusions étaient claires. Cependant, les déposants abordent manifestement les discussions avec des œillères et ne tiennent pas compte de l'avis des experts invités.

Vias avait en effet déclaré que la mise en place d'un système ASLS dans une ville comme Bruxelles, avec des tronçons trop courts, est difficilement réalisable. Il n'y a donc pas d'intérêt à prévoir un réseau ASLS sur les voiries bruxelloises. A contrario, il aura toute sa pertinence sur le ring de Bruxelles.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Vias a tout de même proposé un test sur des artères bruxelloises.

[227]

M. Marc Loewenstein (DéFI).- Autre information, qui concerne plus particulièrement le ring : la Région flamande prévoit d'installer un tel système après la réalisation de son projet d'élargissement - ou d'optimisation, selon le côté de la frontière régionale où on se situe - de cette autoroute.

Par ailleurs, il est essentiel de se concerter sur le sujet avec les autres Régions et, en particulier, avec la Flandre. Je m'étonne néanmoins que votre proposition fasse allusion à une concertation avec la Communauté métropolitaine de Bruxelles, sachant que votre parti s'est allié au niveau fédéral avec celui qui l'a torpillée, sans véritablement réagir à l'époque.

Adopter une telle résolution n'a pas vraiment de sens pour nous dans la mesure où elle reprend l'une des recommandations de la Commission spéciale sur les tunnels, qui a été votée ici-même. Je pense notamment à la question des messages variables. De plus, les développements mêmes de votre proposition de résolution nous apprennent que, le 12 février 2008, lors de la réunion interfédérale de la mobilité, l'installation d'un système ASLS a été recommandée.

Je vous invite dès lors à demander au ministre MR de la mobilité de mettre ce point à l'ordre du jour de la conférence du Comité exécutif des ministres de la mobilité afin que l'État fédéral et les trois Régions se mettent d'accord sur l'installation d'un tel système sur le ring. C'est son rôle. Nul besoin donc de voter une quelconque résolution puisqu'une décision a déjà été prise en 2008 sur le sujet.

Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR).- Nous sommes en 2019 !

[231]

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- Ik dank de MR om dit onderwerp in de commissie bespreekbaar te maken en om een voorstel van resolutie over adaptive speed limit signs (ASLS) in te dienen. Het systeem werkt goed en is slimmer dan bijvoorbeeld het permanent verlagen van de snelheidslimiet naar 90 km op de Ring, zoals vaak voorgesteld wordt in de commissie voor de Infrastructuur. Als je ASLS gebruikt, kun je de snelheid aanpassen naargelang het verkeer, de doorstroming, het tijdstip en de noden.

Het is jammer dat er niet is ingegaan op mijn vraag om de administratie van de Werkvennootschap uit te nodigen in de commissie. Vlaams minister Weyts was bereid om naar de commissie te komen. Dan hadden we echt een dialoog over het project over de Ring kunnen voeren en van gedachten kunnen wisselen. Het systeem van de dynamische snelheidsborden is een belangrijk onderdeel van de werken aan de Ring. Het is al lang beslist om die daar in te voeren.

[233]

Ik ben blij dat deze discussie wordt gevoerd en dat er voldoende bereidheid in de commissie was om in die richting te evolueren. Tot nog toe vonden de andere partijen dat de snelheid koste wat het kost omlaag moest naar 110 of 90 km/u. Dat zou een domme eis zijn als er namelijk een slimmer systeem bestaat met een variabele snelheidsbeperking.

Het is goed dat u de discussie hebt aangegaan en dat de andere Brusselse partijen uw standpunt hebben gevolgd. Voor de werkzaamheden aan de Ring is het goed nieuws dat het Vlaams en het Brussels Gewest voor hetzelfde systeem opteren. Toch lijkt het mij niet nodig om de federale wetgeving daarvoor aan te passen. Vlaanderen past het systeem immers al op andere wegen toe. U verwees zelf al naar Antwerpen, maar ook bijvoorbeeld in de omgeving van Gent zijn er gedeelten van de snelweg waar de maximumsnelheid bij druk verkeer wordt verlaagd. Zoiets kan dus perfect. Als beide partijen erachter staan, is er hoegenaamd geen probleem.

De N-VA zal deze resolutie dan ook niet steunen. Wij vinden immers dat er onnodige zaken in staan, zoals de oprichting van de hoofdstedelijke gemeenschap van Brussel. Het is perfect mogelijk om op een volwassen manier met elkaar te overleggen. Een nieuwe overheidslaag met bijbehorende administratie is geen noodzaak om over dit punt te beslissen.

Het is de doorstroming van het verkeer rond Brussel dat me zorgen baart.

[235]

Ik vind het ook goed, als Vias het nuttig acht, dat er een onderzoek komt. Je zou denken dat dat in Brussel minder zin heeft, omdat je natuurlijk een redelijke snelheid moet hebben om ze aan te kunnen passen. Als iedereen 30 km/uur rijdt, is de nood minder groot.

Ik kan me echter vinden in een onderzoek, want doorstroming is toch iets dat, ook in het Brussels Gewest, onvoldoende aandacht krijgt. Mevrouw Grouwels liet destijds een slimme verkeerscomputer installeren waarop we de verkeerslichten kunnen aansluiten. Het is natuurlijk belachelijk dat het zo lang moet duren. We hadden tijdens deze regeerperiode veel meer vooruitgang kunnen boeken.

Ik pleit ervoor om daar dringend werk van te maken. Dat komt ook de verkeersveiligheid ten goede. In Schaarbeek gebeurde er een tijdje geleden nog een ongeval omdat de verkeerslichten niet functioneerden.

(Technische storing)

De voorzitter.- De algemene bespreking is gesloten.

Met toepassing van artikel 91.4 van het reglement zullen wij straks stemmen over het besluit van de commissie.

[103]

PROPOSITION D'ORDONNANCE

**PROPOSITION D'ORDONNANCE DE MM. ALAIN DESTEXHE ET OLIVIER DE CLIPPELE
VISANT À UNIFORMISER LES MÉTHODES DE CALCUL DES MÈTRES CARRÉS LORS DE LA
VENTE DE LOGEMENTS DANS UNE COPROPRIÉTÉ (NOS A-419/1 ET 2 – 2016/2017).**

Discussion générale

M. Benoît Cerexhe (cdH).- J'estime délicat de lancer un débat sur une proposition d'ordonnance dont le premier déposant, M. Destexhe, n'est pas présent pour la défendre.

M. le président.- Je suis tout aussi surpris que vous, mais nous ne pouvons pas ne pas la mettre à l'ordre du jour.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Reportons-la sine die.

M. Vincent De Wolf (MR).- Il était prévu que M. de Clippele soit là. Il a d'ailleurs fait l'exposé en commission. Les débats ont eu lieu. Je ne comprends donc pas l'effet de manche de M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- Ce n'est pas un effet de manche, c'est une question de respect pour notre assemblée. Le parlementaire qui a déposé la proposition d'ordonnance doit au minimum venir la défendre.

M. Vincent De Wolf (MR).- Le parlement est saisi valablement de ce texte. Ce n'est pas parce que l'un des déposants est absent qu'il ne peut être traité.

M. le président.- Formellement, l'absence du déposant ne justifie pas que la proposition ne soit pas traitée.

M. Benoît Cerexhe (cdH).- J'y vois un manque de respect total pour notre assemblée.

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Ridouane Chahid, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

Mme Isabelle Emmerly (PS).- Je regrette également l'absence des auteurs de la proposition. Il est cependant normal de la traiter.

Nous avons eu l'occasion de le dire mais aussi de l'entendre : la méthode de calcul des mètres carrés fait débat au sein des différents acteurs que sont les architectes, les notaires, l'Union professionnelle du secteur immobilier (UPSI), mais aussi au sein de nos propres administrations (urbanisme et logement). Chacun a sa technique de mesurage et chacun pense que la sienne est la plus fiable.

Dès le début des discussions, mon groupe a souhaité la tenue d'auditions afin de nous éclairer sur les pratiques actuelles, mais aussi et surtout afin de savoir vers quoi nous devrions tendre. En effet, si nous sommes amenés à voter une méthode de mesurage, ce serait une première pour notre pays. Nous n'avons donc pas droit à l'erreur ou à l'approximation.

Nous ne sommes pas opposés à une harmonisation de la méthode de calcul. Nous pensons au contraire qu'elle peut améliorer certaines transactions, protéger les acheteurs et les vendeurs, et même apporter une série de données difficiles à collecter et utiles pour nos administrations. Mais pour y aboutir, encore faut-il se mettre d'accord sur un code de mesurage et sur la surface à mesurer. Doit-elle être nette ou brute ?

La proposition d'ordonnance de M. de Clippele soulève quelques interrogations et de nombreuses craintes qui nous semblent importantes à relever et sur lesquelles les experts auditionnés ont eux-mêmes émis des réserves.

Tout d'abord, il existe un réel risque d'impact sur le prix de vente ou d'achat d'un logement par mètre carré et, par voie de conséquence, sur le loyer. Or, aujourd'hui, lors de toute vente, un mesurage (surface nette) est effectué par le certificateur PEB, ce qui n'engendre pas de coût supplémentaire.

Ensuite, en ce qui concerne la surface à prendre en considération pour le mode de calcul, il apparaît que chacune des méthodes répond chaque fois à des objectifs particuliers. Une harmonisation des différents acteurs semble difficile, et ce malgré le fait que l'UPSI soit parvenue, de son côté, à établir un code de mesurage qui a pu être diffusé au sein de son pôle de praticiens et promoteurs.

Par ailleurs, quelle est la hauteur dont il faut tenir compte pour mesurer la surface ? La Chambre des notaires déclarait à ce propos que les développements de la proposition ne précisaient pas la manière de mesurer cette hauteur, ce qui créait une insécurité juridique et nécessitait d'apporter des précisions.

De plus, si l'on souhaite imposer une méthode de calcul censée protéger le vendeur et l'acheteur, mais aussi rendre davantage transparente toute publicité ou information concernant un bien, cela doit être fait par un expert ou un professionnel. Malheureusement, la proposition ne le prévoit pas. En effet, telle que rédigée actuellement, celle-ci laisserait la possibilité à un particulier de mesurer la surface. Quid dès lors de la validité des renseignements fournis ?

M. de Clippele s'est interrogé sur l'intérêt de modifier l'article du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) qui sanctionne une publicité mensongère de renseignement urbanistique. Or, ce qui ne va pas dans le texte actuel, c'est entre autres d'autoriser le mesurage par un particulier plutôt que par un expert. Forcément, le risque d'erreur est énorme et le calcul pourrait dès lors être mensonger ou tronqué par méconnaissance.

Par ailleurs, comme cela a été dit par l'administration de l'urbanisme, le Cobat règle les matières urbanistiques, alors que la garantie relative aux superficies relève plutôt de la protection du consommateur.

Vous l'aurez compris, si mon groupe n'est pas opposé à une harmonisation de la méthode de calcul des mètres carrés, de nombreux points doivent être précisés afin d'assurer la sécurité juridique. La proposition a le mérite d'avoir soulevé le débat et un début de réflexion sur un sujet important mais qui ne peut être laissé au hasard ou à l'improvisation. Nous devons être vigilants et nous assurer d'une cohérence afin d'éviter des disparités entre les différentes Régions.

Par ailleurs, est-ce bien dans le Cobat que ce type de réglementation doit figurer ? Si nous arrivons effectivement à mettre en place un code de mesurage, sa publicité pourra être reprise dans toute publicité relative à la vente d'un bien ou à sa location. Mais ce n'est pas au Cobat d'en définir les règles.

Pour toutes ces raisons, mon groupe n'a pas soutenu la proposition d'ordonnance soumise, qui n'a pu être amendée.

(Applaudissements)

M. Vincent De Wolf (MR).- Nous sommes face à un problème technique et non politique. D'où notre surprise et notre déception de ne pas être soutenus, alors qu'il en va d'une question de sécurité juridique. Dans la pratique, il existe six critères de mesurage des mètres carrés, ce qui signifie que de nombreux acquéreurs immobiliers achètent un chat dans un sac et se rendent compte, après la signature de l'acte notarié, que le nombre de mètres carrés n'est pas celui qui leur avait été communiqué dans l'annonce. Des différences existent, par exemple, entre l'annonce et le procès-verbal de mesurage du géomètre.

Nous demandions simplement de mettre fin à ce système schizophrénique de six critères de mesurage différents, propice aux procès (erreur sur la chose). Nous voulions faire preuve d'innovation à Bruxelles, puisque le même problème se pose en Wallonie et en Flandre. Si nous parvenions à nous entendre sur une seule norme à Bruxelles, nous aurions pu intervenir auprès des fédérations immobilières des autres Régions en vue d'adopter la même norme.

Je rappelle qu'en France, il existe une seule norme. Nous demandions simplement le respect de la norme UPSI, qui est celle des constructeurs pour les nouveaux bâtiments. La majorité a refusé. Nous espérons faire ressusciter cette demande sous la prochaine législature.

M. le président.- La discussion générale est close.

En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

PROJET D'ORDONNANCE

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE ORGANIQUE DU 23 FÉVRIER 2006 PORTANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AU BUDGET, À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE (NOS A-700/1 ET 2 – 2017/2018).

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Ridouane Chahid, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles, sur la base du texte adopté par la commission.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 5

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

PROJETS D'ORDONNANCE

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 28 MAI 2015 CRÉANT UN ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC CENTRALISANT LA GESTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (NOS A-774/1 ET 2 – 2018/2019).

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 28 MAI 2015 CRÉANT UN ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC CENTRALISANT LA GESTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET CRÉANT L'ÉCOLE RÉGIONALE DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ, DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURS – BRUSAFE (NOS A-775/1 ET 2 – 2018/2019).

Discussion générale conjointe

M. le président.- La discussion générale conjointe est ouverte.

M. Emmanuel De Bock, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

[105]

Mevrouw Brigitte Grouwels (CD&V).- De CD&V-fractie steunt beide ontwerpen van ordonnantie. Daarmee maken we werk van zogenaamde instrumenten van gemeenschappelijke actie, waardoor het gewest een sterkere greep krijgt op het Brusselse preventie- en veiligheidsbeleid. Dat was zo afgesproken in het kader van de zesde staatshervorming.

Het eerste ontwerp van ordonnantie verwijst uitdrukkelijk naar het Brusselse videobeschermingsplatform dat wordt gecreëerd bij Brussel Preventie en Veiligheid. Dat platform moet het mogelijk maken om bewakingsbeelden onderling te delen tussen de zes Brusselse politiezones en diverse gewestelijke instanties, zoals Brussel Mobiliteit, de Haven van Brussel, de MIVB en de brandweer. Staatssecretaris Bianca Debaets, bevoegd voor het ICT-beleid, heeft zich de voorbije jaren, samen met het Centrum voor Informatica voor het Brusselse Gewest (CIBG), hard ingezet om het platform technisch op punt te stellen.

Op dit moment zijn echter amper drie van de zes Brusselse politiezones officieel toegetreten tot dat platform. De CD&V-fractie heeft de minister-president daarover al meermaals ondervraagd in de commissie voor de Binnenlandse Zaken. Het is werkelijk godgeklaagd dat na haast vijf jaar nog altijd niet alle Brusselse politiezones zijn aangesloten. De voorbije jaren toonden de betrokken gemeentebesturen en burgemeesters zich vooral creatief in het vinden van uitvluchten en drogredenen om toch maar niet toe te treden. Die weigerachtige houding plaatst het Brusselse veiligheidsbeleid voor ernstige problemen, omdat daardoor een heleboel beelden niet gedeeld kunnen worden. Dat is problematisch, omdat elk veiligheidsbeleid maar zo sterk is als zijn zwakste schakel. Eigenlijk maakt de kwestie van het gewestelijke videoplatform nogmaals pijnlijk duidelijk dat een fusie van de zes Brusselse politiezones niet meer dan de logica zelf is.

Daarnaast krijgen ook de NMBS en de federale politie de mogelijkheid om toe te treden tot het platform. De CD&V-fractie dringt er sterk op aan dat ze dat ook effectief doen. Dat zou een grote toegevoegde waarde hebben. Enkele jaren geleden bijvoorbeeld liep de dader van de aanslag op de kerstmarkt in Berlijn nadien nog twee uur lang rond in het Brusselse Noordstation. Als de NMBS aangesloten geweest was op het cameraplatform, had een dergelijke situatie sneller aangepakt kunnen worden.

De CD&V-fractie roept dan ook de minister-president op om zijn volledige politieke gewicht in de schaal te werpen, zodat nog in deze regeerperiode alle Brusselse politiezones formeel toetreden tot het gewestelijke videoplatform. Daarnaast moeten we alles in het werk blijven stellen om ook de NMBS en de federale politie te overhalen om deel te nemen aan dit gewestelijke platform.

[107]

De CD&V-fractie kan zich helemaal vinden in het concept van Brusafe. Die gewestelijke school voor veiligheidsberoepen moet ervoor zorgen dat meer Brusselaars kiezen voor een veiligheidsberoep. Dat is namelijk echt broodnodig. Onlangs vernam ik dat amper 25% van de politieagenten die in de politiezone Brussel Hoofdstad-Elsene werken, ook effectief in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest woont. Dat is een veel te laag percentage, te meer omdat we mensen nodig hebben met terreinkennis en omdat de veiligheidskorpsen een betere afspiegeling moeten vormen van de Brusselse diversiteit.

Meer Brusselaars in een veiligheidsberoep mag uiteraard niet betekenen dat de twee- en meertaligheid van de dienstverlening erop achteruitgaat. De talenkennis is nu al problematisch. Onlangs konden we via de pers nog vernemen dat amper 58% van de Brusselse agenten tweetalig is, hoewel zulks eigenlijk wettelijk verplicht is. Dat is onaanvaardbaar! Daarnaast is in een internationale hoofdstad als Brussel een degelijke kennis van het Engels ook een belangrijke meerwaarde. De CD&V-fractie dringt er daarom op aan dat Brusafe, naast de klassieke veiligheidsmodules, ook voldoende taalmodules inricht.

Ondanks deze kritische bedenkingen zal de CD&V-fractie deze ontwerpen van ordonnantie goedkeuren. We zien ze in het algemeen als een grote stap vooruit.

(Applaus bij de CD&V)

[111]

M. Jamal Ikazban (PS).- Il y a trois ans, jour pour jour, notre pays devait faire face à des événements tragiques sans précédent, très lourds en pertes humaines. J'ai bien sûr une pensée pour toutes ces personnes et familles qui ont perdu un proche, ainsi que pour toutes les autres victimes qui se battent toujours pour être indemnisées et reconnues dans leur statut de victime.

Les attentats en Nouvelle-Zélande, perpétrés il y a une semaine, nous rappellent malheureusement que la menace terroriste, d'où qu'elle vienne, est bien présente. C'est à nous de mettre tout en place pour lui faire barrage.

La commission d'enquête parlementaire sur les attentats avait mis en lumière les failles de notre système de sécurité et défini les points à améliorer. Les deux projets qui nous occupent aujourd'hui vont dans ce sens et répondent à ces préoccupations. Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aimerais faire une parenthèse sur ce que j'ai eu à relayer il y a un an, jour pour jour.

M. le ministre-président, si vous avez pris au sérieux et mis en pratique les recommandations émises pour améliorer notre sécurité, ce n'est pas le cas du gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne l'impact de la réforme fédérale de la Protection civile sur notre Région.

Cette réforme avait pour enjeu, d'une part, de priver la Région bruxelloise et sa périphérie d'une caserne de la Protection civile et, d'autre part, de restructurer la gestion du personnel et de maintenir seulement deux casernes, l'une à Crisnée, près de Liège, en bordure de la Région flamande, et l'autre à Brasschaat, dans la région d'Anvers.

[113]

Nous, socialistes du Parlement bruxellois, ne cessons de demander que le caractère particulier et symbolique de la Région de Bruxelles-Capitale soit pris en considération lors de l'installation des unités opérationnelles de la Protection civile. Au-delà des campagnes et des discours, il faut des actions concrètes : la Région bruxelloise doit disposer de moyens spécifiques, positionnés dans ou à proximité immédiate de son territoire.

Je veux souligner, en cette journée de commémoration des attentats, l'inconscience des autorités fédérales qui rejettent la demande de l'implantation d'une unité de la Protection civile à Bruxelles, en arguant du coût budgétaire d'une telle solution.

Durant cette législature, nous avons bien insisté sur la nécessité de mieux centraliser l'information, de mieux coordonner l'ensemble des acteurs de prévention et de sécurité, de mieux mutualiser nos données, dans un souci d'efficacité. Avec la sixième réforme de l'État, la Région s'est vue responsabilisée en matière de sécurité. L'objectif est d'apporter des améliorations afin qu'une série de tâches et compétences soient exercées de manière plus homogène et plus optimale pour les citoyens.

Vous assumez ces nouvelles compétences dans une vision transversale de coordination, avec la mise en place de Bruxelles prévention et sécurité (BPS) qui se positionne en tant que centre d'expertise et de référence dans son domaine. Sa réelle plus-value réside dans son caractère multidisciplinaire et transversal. Vous restez également attentif et soucieux de renforcer les capacités des pouvoirs locaux avec des moyens exceptionnels octroyés depuis le début de cette législature.

Les moyens pour les zones de police sont indispensables pour leur permettre de mener à bien leurs missions. Conscient de cette réalité, vous avez dégagé près de 126 millions d'euros sur quatre ans pour la prévention. Tandis que pour les zones de police, vous avez débloqué, rien que pour 2016, une enveloppe de 42 millions d'euros tenant compte de la menace terroriste.

[115]

Le Centre de communication et de crise régional, qui était une nécessité dans notre Région, intègre les capacités d'accueil et les techniques nécessaires à tout échange d'informations ou à toute coordination indispensable à la gestion d'une situation nécessitant l'intervention de plusieurs opérateurs.

Depuis les attentats du 22 mars 2016, qui ont démontré toute l'utilité d'un réseau de caméras reliées entre elles, il a bien fallu que les législations évoluent. La STIB ne pouvait jusqu'à présent utiliser ses propres images que dans le cadre de ses missions. Dès demain, le partage sera possible avec la mise en place de la plate-forme bruxelloise de vidéoprotection, créée au sein de l'organisme, afin de doter celui-ci d'un système de mutualisation des images de caméras de surveillance visées, où les flux des images seront directs et immédiats.

Nous soulignons qu'en matière de recrutement, le gouvernement bruxellois a décidé de créer, au sein de Brusafe, un centre d'orientation au recrutement. Une convention de collaboration, regroupant Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB, la Cité des métiers et BPS, a été signée au début de l'année et permettra - nous l'espérons - de positionner le secteur de la sécurité, de la prévention et du secours sur le marché de l'emploi bruxellois.

[117]

On y retrouve quatre structures : les pompiers, l'aide médicale urgente, l'École régionale d'administration publique (ERAP) et l'École régionale et intercommunale de police (ERIP) sont associés dans une nouvelle École régionale des métiers de la sécurité (ERMS), dotée de services d'orientation pour mettre davantage de Bruxellois à l'emploi dans cette importante filière.

Il faut souligner que l'on reprend des structures existantes qui déploient leur champ d'activités dans des matières liées à l'enseignement et à la création d'une structure faîtière. Pour cela, il faut jeter des passerelles entre toutes les fonctions présentes sur le territoire de notre Région. BPS établira ces passerelles avec la future ERMS.

Nous avons eu l'occasion de vous interroger régulièrement en commission et avons soutenu ce projet dès le départ, car il a pour vocation d'amener plus de Bruxellois vers les métiers de la sécurité et de créer plus de synergies et de collaborations entre tous les acteurs et administrations liés à la sécurité et à la prévention.

La volonté est également d'harmoniser et de refondre l'offre de formations, en mettant davantage l'accent sur des cours liés à la diversité et à la réalité bruxelloise.

À travers ces projets, l'accent est mis sur la poursuite des efforts entrepris depuis le début de cette législature, afin de nous montrer à la hauteur des défis auxquels notre Région doit faire face, de répondre à l'attente légitime de nos citoyens pour des politiques plus efficaces et de ne plus connaître à l'avenir des événements tragiques comme ceux qui ont ébranlé notre pays.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

- La séance est suspendue à 10h50.

[257]

- De vergadering wordt hervat om 10.59 uur

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Met de voorliggende twee voorstellen wil het Brussels Gewest twee belangrijke domeinen beter op elkaar afstemmen en coördineren. Het eerste domein heeft grosso modo betrekking op de informatie die verworven wordt met behulp van bewakingsbeelden en videoplatforms. Het tweede heeft te maken met de opleiding voor een hele reeks veiligheidsberoepen.

Inhoudelijk is het een goede zaak dat er een centraal initiatief wordt genomen tot een betere coördinatie en een grotere efficiëntie. Toch vertonen beide teksten een aantal tekortkomingen, die ik even wil aanstippen. Precies vanwege die tekortkomingen zal de N-VA zich straks onthouden, ook al vinden wij de beweging die met de voorstellen ingezet wordt, een goede zaak.

Ik som de tekortkomingen even kort op.

[259]

Het eerste mankement betreft het ontbreken van een verplichting om beelden via dat videosysteem uit te wisselen. Het systeem wordt immers pas efficiënt als alle gemeenten en politiezones meewerken. Momenteel doen nog maar drie politiezones mee.

Er zitten trouwens gaten in het netwerk. Naar verluidt zou bijvoorbeeld de gemeente Oudergem geen bewakingsbeelden delen. Dat is inefficiënt. Het gewest zou de gemeenten moeten kunnen verplichten om mee te werken.

[261]

Ten tweede, de oprichting van Brusafe is een goed initiatief, maar het is niet duidelijk welk soort instelling er wordt gecreëerd. Is het een instelling van type 1, van type 2 of nog een ander soort instelling? Ik heb die vraag gesteld tijdens de commissiebespreking, maar geen duidelijk antwoord gekregen.

Er is ook geen duidelijkheid over de rol die Brussel Preventie en Veiligheid zal spelen bij Brusafe. Ofschoon het ontwerp van ordonnantie erin voorziet dat een aantal belangrijke spelers zeker meedoen, gebeurt de aansluiting van een hele reeks andere instanties op vrijwillige basis. Dat vindt de N-VA geen goede zaak. Alleen als iedereen meedoet, krijg je een efficiënte organisatie met de nodige daadkracht.

Om die redenen onthoudt de N-VA zich bij de stemming over beide ontwerpen van ordonnantie.

(Applaus bij de N-VA)

[265]

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- Comme annoncé en commission, mon groupe votera pour l'ordonnance relative à Brusafe. Nous pensons effectivement que créer un organisme de formation qui tient compte des problématiques bruxelloises et inclut les questions d'assuétude, de radicalisme, d'environnement et de gestion des situations de crise est une bonne chose.

Par contre, pour ce qui est de l'autre ordonnance, sur la plate-forme de vidéosurveillance, nous nous abstenons. Comme je l'ai expliqué, nous restons très attentifs à la question de l'atteinte à la vie privée. Et nous espérons que cette question sera bien soulignée.

Le Conseil d'État a posé des questions sur la gestion de la plate-forme de vidéoprotection par Bruxelles prévention et sécurité (BPS). J'ai également souligné notre crainte de voir ce système remplacer les agents de terrain et une police de proximité, pourtant bien nécessaires.

Pour ces différentes raisons, nous nous abstenons sur cette ordonnance.

[267]

M. le président.- La discussion générale conjointe est close.

Discussions des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale (nos A-774/1 et 2 – 2018/2019).

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 17

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours – Brusafe (nos A-775/1 et 2 – 2018/2019).

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 10

Pas d'observation ?

Adoptés.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[269]

PROJET D'ORDONNANCE

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 5 OCTOBRE 2018 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE, LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF AU FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES STRATÉGIQUES (NOS A-815/1 ET 2 – 2018/2019).

[271]

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

M. Pierre Kompany, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

[273]

La discussion générale est close.

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Article 2

Pas d'observation ?

Adopté.

La discussion des articles est close.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

[275]

QUESTIONS ORALES

[277]

M. le président.- Étant donné que toutes les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

- *La séance est levée à 11h07.*